

JOURNEE TECHNIQUE SUR L'EAU Pour une gestion durable de l'eau



Déversement des effluents non domestiques dans les réseaux publics de collecte

Réglementation, responsabilité et enjeux



La démarche, le plan d'actions, les problèmes rencontrés.

Frédéric LONCHAMPT



Le jeudi 12 mai 2016

Salle des fêtes de Mamirolle





HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

- 1999 : Conventions de rejets signées avec « les plus gros consommateurs d'eau »
- > 2009 : Etat des lieux réalisé par l'Ascomade
 - 70 % des entreprises ont de 10 salariés
 - 75 % des établissements étudiés présentent au moins un critère de risque
- 2011 Mise en place d'une Opération Collective renouvelée en 2013 pour 3 ans
 - ✓ Partenaires : Agence de l'eau RMC, Ascomade et CCI du Doubs
 - ✓ Objectifs et enjeux :
 - Connaître / identifier les émetteurs
 - Favoriser la réduction à la source et la maîtrise du risque (rétentions, ...)
 - Accompagner les entreprises dans cette démarche et les aider financièrement (aides Agence de l'Eau)
 - Améliorer les performances de la STEP et préserver le milieu naturel



HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

✓ Secteurs d'activités visés

4 secteurs d'activités prioritaires :

(1er contrat)

- Garages et assimilés
- Transport terrestre
- Bois
- Industrie

Autres secteurs d'activités visés :

(ajoutés dans le 2ème contrat)

- BTP
- Edition/imprimerie
- Blanchisserie/pressing
- Agroalimentaire
- Artisans
- Nettoyage bâtiment
- Récupération/traitement des déchets
- Collectivités



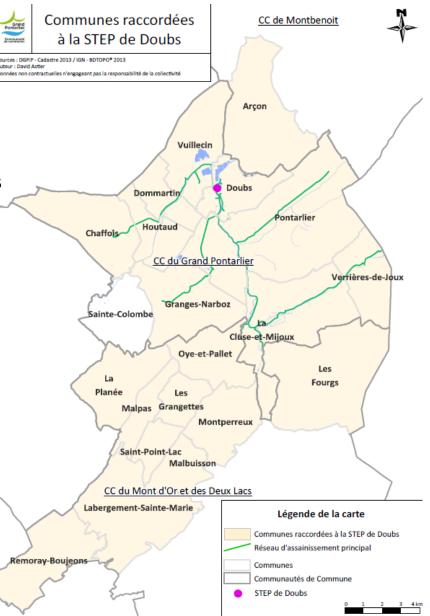
HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

✓ Evolution du périmètre d'action

- Extension de l'opération collective a toutes les communes raccordées à la STEP de Doubs

- Mise en place d'une convention avec CCMO2L mars 2014

- Convention signée en mars 2014 entre le CCMO2L et la CCGP



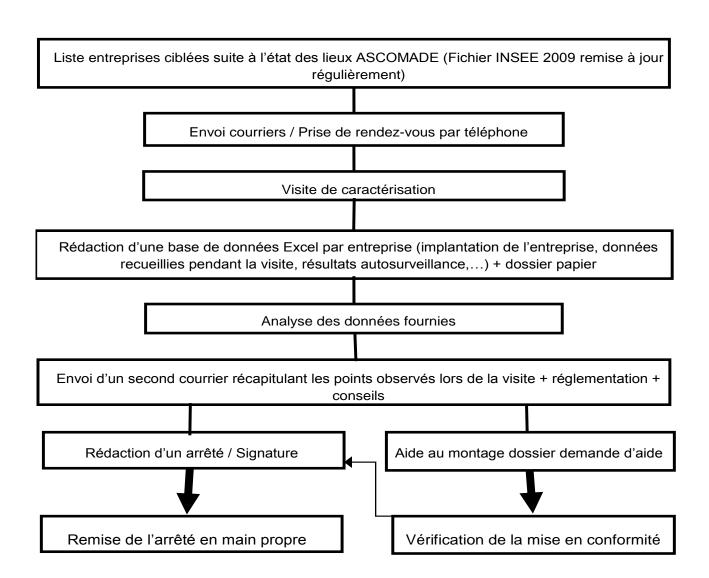


OPERATION COLLECTIVE : Les 4 axes de la démarche

- > Axe 1 : Réduction des pollution toxiques
- > Axe 2 : Connaissance et suivi de la pollution toxique
- > Axe 3 : Régularisation administrative des rejets non domestiques
- > Axe 4 : Valorisation et Communication



Axe 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES : La démarche





Axe 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES : La démarche

Visite de caractérisation



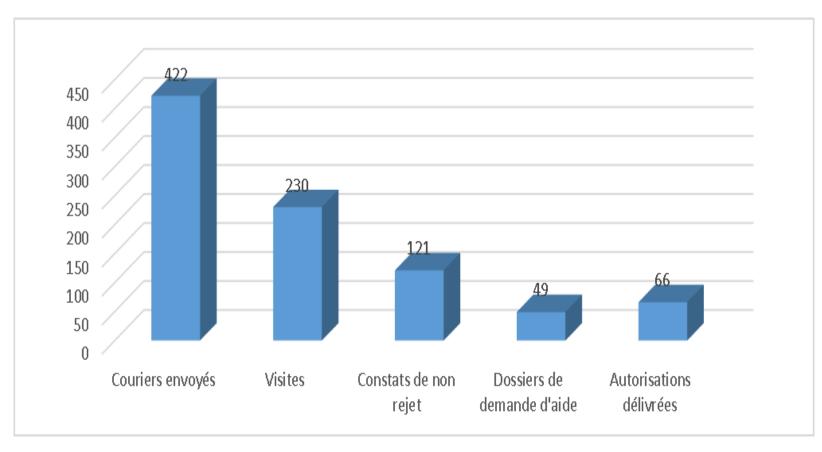
Plaquettes réalisées en partenariat avec l'ASCOMADE, la CCI du Doubs et l'Agence de l'Eau

Entreprise	END		Produits dangereux		Déchets dangereux		
	Présence : 1	Si Présence	Présence : 1	Si Présence	Présence : 1	Si Présence	
	Absence : 0	1 : pré traitement	Absence : 0	1 : maitrisé (bacs de rétention, FDS,)	Absence : 0	1 : maitrisé (aire de stockage aux normes + BSDI)	B I L A
		2 : pas de traitement		2 moyennement maitrisé		2 : moyennement maitrisé	
		3 : pré traitement pas entretenu		3 : pas maîtrisé		3 : pas maitrisé	

Grille d'évaluation des entreprises



Axe 1 REDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES : Visites en entreprises



Etat d'avancement de l'opération collective, au 30 novembre 2015, sur les 2 communautés de communes



Axe 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES : Visites en entreprises

Etat d'avancement au 30 novembre 2015

des visites en entreprises,

par secteur d'activité,

sur la Communauté de Communes du

Grand Pontarlier

Secteurs d'activités	Priorité	Nombre d'établissements (liste INSEE 2009 corrigée)	Visites réalisées	Visites restantes	Etat d'avancement	
Artisants bois	1	20	19	1	95,0%	
Garages et assimilés		52	51	1	98,1%	97,6%
Industrie		28	28	0	100,0%	37,070
Transports terrestres		25	24	1	96,0%	
Agroalimentaire	2	16	11	5	68,8%	
Artisants		3	3	0	100,0%	
Blanchisserie/Pres sing		4	3	1	75,0%	
ВТР		98	43	55	43,9%	51,5%
Edition/imprimeri e		5	4	1	80,0%	52,573
Nettoyage bâtiments		7	5	2	71,4%	
Traitement des déchets		3	1	2	33,3%	
Activités médicales	3	25	3	22	12,0%	
Centres commerciaux		5	2	3	40,0%	
Enseignement		11	0	11	0,0%	
Fabrication appareils médico- chirurgicaux		1	1	0	100,0%	23,4%
Laboratoires		2	2	0	100,0%	
Collectivités		3	3	0	100,0%	
Total		308	203	105	65,9%	



Axe 1 : REDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES : Visites en entreprises

Secteurs d'activités	Priorité	Nombre d'établissements (liste INSEE 2009 corrigée)	Visites réalisées	Visites restantes	Etat d'avancement	
Artisants bois		13	4	9	30,8%	
Garages et assimilés	1	8	6	2	75,0%	56,7%
Industrie	1	3	3	0	100,0%	30,7%
ransports terrestre		6	4	2	66,7%	
Agroalimentaire	2	5	2	3	40,0%	24.50/
ВТР	2	24	8	16	33,3%	34,5%
Total		59	27	32	45,8%	

Etat d'avancement au 30 novembre 2015, concernant les visites en entreprises, par secteur d'activité, sur la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs

Dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau

49 dossiers déposés depuis le début de l'opération collective (2011-2015), pour un montant de de travaux de 688 0<mark>37,14 euros,</mark> dont une partie a été subventionnée par l'agence de l'eau



Axe 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI DES POLLUTIONS TOXIQUES :

✓ Qualité des effluents et des boues

- Suivi RSDE sur le réseau et en sortie de la STEP de Doubs
- Recherche de métaux dans les effluents du réseau
- Recherche de micropolluants dans les boues de la STEP

✓ Qualité du milieu récepteur

- Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)
- Analyses sur les bryophytes (métaux)
- Analyses sur les sédiments (métaux, HAP, PCB)
- Etude réalisée par l'université de Franche-Comté



Axe 3: REGULARISATION ADMINISTRATIVE DES REJETS NON DOMESTIQUES

- ✓ Mise à jour du règlement assainissement :
- ✓ Mise à jour du Manuel d'Autosurveillance (MAS)
- ✓ Mise en place d'une Redevance assainissement incitative
 - Consommation > 1 000 m3/an d'eau et rejet DBO5 > 12 Kg/jour
 - Application du principe pollueur payeur



Axe 4: REGULARISATION ADMINISTRATIVE DES REJETS NON DOMESTIQUES



- ✓ Plaquettes sur la gestion des eaux usées (Plaquettes réalisées en 2012 en partenariat avec l'ASCOMADE, Agence de l'Eau et la CCI du Doubs)
- ✓ Guide sur la gestion des déchets dangereux (Plaquettes réalisées en 2013 par la CCGP en partenariat avec Preval, l'ASCOMADE, Agence de l'Eau



- ✓ Sensibilisation du grand public
- √ Visite de la station d'épuration :



✓ Sensibilisation à l'usage raisonnée des pesticides en zone non agricole :

Grand Pontarlier Communauté de communes

CONCLUSION

✓ Les points positifs de la démarche :

- Etablissement d'une relation d'échange avec les entreprises du territoire,
- Réalisation conjointe d'un diagnostic environnemental de leur site (identification des dysfonctionnements en matière des gestion des rejets et des déchets et trouver ensemble des pistes d'amélioration)
- La préservation de l'environnement passe par une action conjointe entreprise/CCGP,
- Aides financières de l'Agence de l'eau = opportunité pour les entreprises d'engager des travaux
- Mise en place de bonnes pratiques au sein des entreprises (Fiches FDS, BSD),
- Mieux connaitre et appréhender les impacts de l'agglomération pontissalienne et de la STEP sur le milieu récepteur
- Mise en place d'un prix de l'eau adaptés grâce à la tarification incitative

✓ Les points négatifs de la démarche :

- Cette démarche doit s'inscrire dans le durée,
- De nombreuses entreprises doivent encore être auditées sur le territoire (CCGP + CCMO2L),
- Liste des entreprises à actualiser régulièrement,
- Des entreprises pas toujours facilement joignables,
- Entreprises du BTP : la pollution toxique se fait sur les chantiers et pas au siège social,
- Impact sur le milieu naturel pas toujours facile à interpréter.









